

# Prenez RDV pour constituer votre dossier :

Je prends rendez-vous en ligne sur le site : [www.csf.fr](http://www.csf.fr)

Je prends rendez-vous avec un conseiller Créserfi en appelant au **01 71 25 17 00** (appel non surtaxé)



## L'atout CSF pour vous :

Dans le cadre du Prêt à Taux Zéro\* du Ministère de l'Intérieur, un droit d'entrée au Crédit Social des Fonctionnaires et votre 1<sup>ère</sup> année de cotisation vous sont OFFERTS (2).

(1) Les bénéficiaires ne doivent pas avoir été propriétaires de leur résidence principale au cours des 24 derniers mois précédant l'offre de prêt.

(2) Le Ministère de l'Intérieur et des outre-mer prend en charge le coût de l'assurance CSF Assurance Emprunteurs pour une quotité de capital garanti de 100% maximum sur deux emprunteurs.

(3) Un droit d'entrée au CSF est offert une fois pour toutes et la cotisation CSF est offerte la 1<sup>ère</sup> année, lors de la réalisation du Prêt à taux zéro du Ministère de l'Intérieur, aux agents du Ministère de l'Intérieur et des outre-mer. Dispositif dans la limite du budget attribué dans la loi de finances pour 2023.

\*Dans le cadre d'un marché public, CRÉSERFI, la société de financement du Crédit Social des Fonctionnaires (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Fb. Poissonnière 75009 Paris - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 577 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), a été désignée avec son partenaire prêteur Banque EDEL SNC (SNC au capital de 133 285 460 € - Siège social : 60 rue Buissonnière - CS 17601 - 31676 Labège Cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))) pour distribuer le Prêt immobilier au TAEG fixe (Taux Annuel Effectif Global fixe) à partir de 0% du ministère de l'Intérieur. Hors frais d'adhésion au Fonds Mutuel de Garantie (FMG) de 1% du capital emprunté et hors assurance obligatoires.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 est distribué par CRÉSERFI, géré par CSF Assurances : SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 4 500 000 € - Siège social : 9 rue du Fb. Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès

de SwissLife Assurance et Patrimoine : SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632 - Entreprise régie par le Code des assurances. Offre soumise à conditions à disposition auprès d'un conseiller.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Fb. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur [www.csf.fr](http://www.csf.fr)).

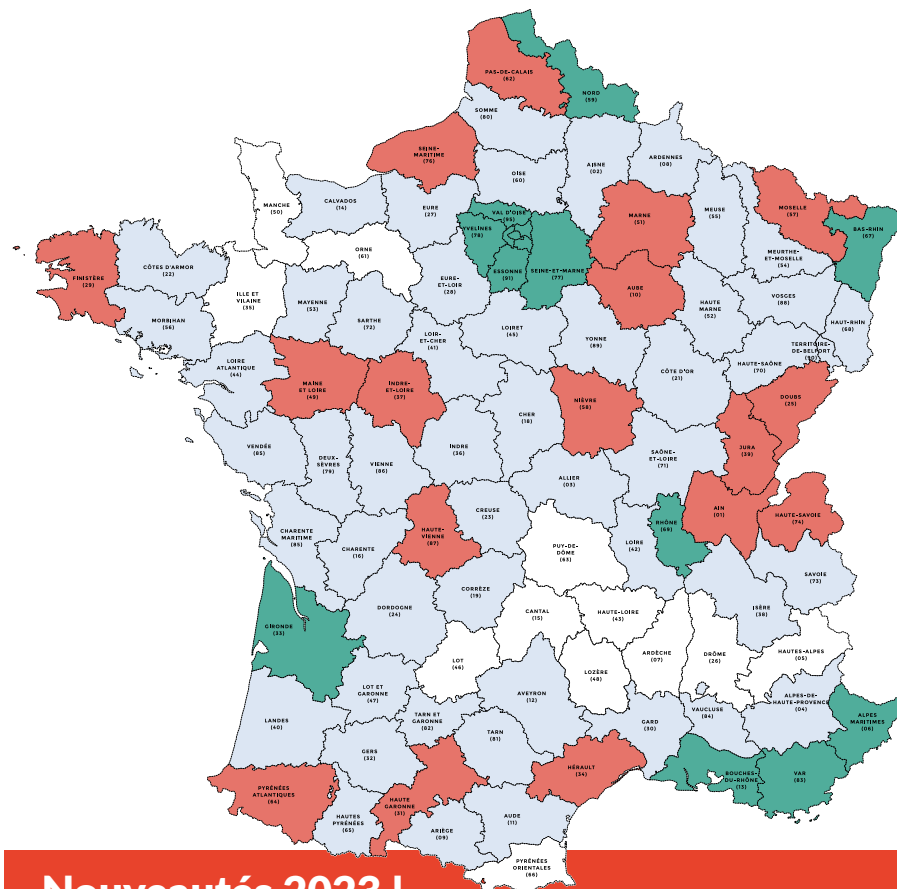
Les informations collectées par le groupe CSF, sont traitées afin de gérer les adhérents et prospects. Ce traitement est basé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations à destination du groupe CSF, seront conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Certains partenaires liés contractuellement pour la gestion d'opération de relance et de recouvrement sont susceptibles d'être établis au Maroc. La sécurité des données transférées est garantie par la signature de clauses contractuelles type de Commission Européenne. Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « loi Informatique et Liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à : Groupe CSF - DPO - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9 ou sur le site [www.csf.fr](http://www.csf.fr) dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez également d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par courrier à l'adresse ci-dessus ou via les liens de désinscription présents dans nos courriels.

DEPPI1222PTZMI - Illustrations : Régis Fallier. Préservons notre environnement, recyclez ce document après utilisation. IMPRIMER VERT™

# PRÊT À TAUX ZÉRO\*

## du Ministère de l'Intérieur



### Nouveautés 2023 !

- Extension des départements éligibles et zones d'achat.
- Le PTZMI aide au financement lors d'un rachat de soultte en cas de séparation.
- Allongement de la durée de remboursement à 11 et 12 ans.
- Le PTZMI peut représenter jusqu'à 40% du projet.

● Départements déjà éligibles ● Nouveaux départements éligibles ○ Zones d'achat limitrophes aux départements éligibles ○ Départements non éligibles Voir conditions à l'intérieur

Prenez rendez-vous au **01 71 25 17 00** (appel non surtaxé)

Rendez-vous sur [www.CSF.fr/PTZMI](http://www.CSF.fr/PTZMI)



Crédit Social des Fonctionnaires

Créserfi Société de financement du CSF Caution / Crédits



Crédit Social des Fonctionnaires

Créserfi Société de financement du CSF Caution / Crédits



Rendez-vous sur [www.CSF.fr/PTZMI](http://www.CSF.fr/PTZMI)

## Quel est le dispositif proposé ?

Le PTZMI vient en complément de votre prêt immobilier principal et vous permet de réduire le coût total de votre opération. Ce prêt est mis en place pour la **primo-acquisition** de la résidence principale (dans le neuf ou l'ancien). Ce prêt immobilier au taux annuel débiteur fixe de 0% est sans intérêt pour toute la durée d'amortissement du prêt. **Le coût total du crédit est pris en charge par le ministère de l'Intérieur et des outre-mer.**



**NOUVEAUTÉ ! Le PTZMI vient en complément de votre prêt immobilier pour le financement d'un rachat de soultte en cas de séparation.**

(sauf si le ménage a déjà bénéficié d'un PTZMI)

**Le coût de l'assurance CSF Assurance Emprunteurs est pris en charge par le ministère de l'Intérieur et des outre-mer <sup>(2)</sup>.**

L'assurance est limitée à la durée totale du prêt PTZMI et prend en charge tout ou partie des mensualités en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité (en fonction de la quotité assurée et des conditions du contrat).

## Qui sont les bénéficiaires ?

**Agents titulaires ou en CDI**

affectés depuis plus d'un an, dans l'un des départements éligibles au dispositif du Prêt à Taux Zéro du ministère de l'Intérieur.

**Agents à moins de 5 ans** de l'âge statutaire de départ à la retraite.

**Les départements éligibles sont :** les 8 départements de la région Île-de-France, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, le Nord, le Bas-Rhin, le Rhône et le Var.

**NOUVEAUTÉ ! Extension à 17 nouveaux départements :** la Haute-Savoie, l'Ain, l'Hérault, la Haute-Garonne, la Seine Maritime, le Maine-et-Loire, le Finistère, l'Aube, l'Indre-et-Loire, les Pyrénées-Atlantiques, la Nièvre, la Haute-Vienne, le Pas-de-Calais, la Marne, le Jura, la Moselle et le Doubs.

**NOUVEAUTÉ ! Extension de la zone d'achat de la résidence principale à tous les départements limitrophes des départements éligibles.**

Transférabilité de l'ancienneté acquise en cas de mutation entre les départements éligibles.



## Êtes-vous éligible au Prêt à Taux Zéro

### du Ministère de l'Intérieur\* ?

Le PTZMI est soumis à conditions de ressources.

Nombre de personnes du ménage	Revenu fiscal de référence**	Montant non modifiable du prêt du Ministère de l'Intérieur	NOUVEAUTÉ ! Durée de remboursement allongée
1	31 370 €	20 000 €	11 ans
2	43 917 €	25 000 €	11 ans
3	51 907 €	40 000 €	12 ans
4	62 176 €	45 000 €	12 ans
5 et plus	73 604 €	45 000 €	12 ans

\*\* Le revenu fiscal de référence pris en compte est celui de l'avant dernière année précédent celle de l'émission de l'offre de prêt.

**NOUVEAUTÉ !**

**Le montant du PTZMI peut représenter jusqu'à 40% du prix du projet.**

**Le coût du financement de l'opération comprend : le montant du bien + les frais d'agence + les frais de notaire + les travaux présents au plan de financement.**

Pour connaître les autres conditions, consulter le site [www.csf.fr/ptzmi](http://www.csf.fr/ptzmi) 

Dispositif dans la limite du budget attribué dans la loi de finances pour 2023.

## Un exemple :

Amélie 29 ans, gardienne de la paix titulaire depuis plus de 12 mois dans les Bouches-du-Rhône, décide d'acquérir un appartement à Aix-en-Provence pour vivre avec son fils.

Ce foyer **peut prétendre au Prêt à Taux Zéro du Ministère de l'Intérieur de 25 000 € sur 11 ans.** Elle va alors rembourser **132 mensualités de 191,73 €** (assurance comprise). **Le TAEG fixe du PTZMI est de 0,41%** Assurance et Fonds Mutuel de Garantie (1% du montant emprunté) inclus (taux débiteur fixe : 0%). Le montant total dû par l'emprunteur est de **25 558,88 €** dont **250 €** de participation aux frais de garantie (prélevée par Créserfi lors du déblocage des fonds) et coût mensuel par personne de l'assurance Décès, Invalidité et Incapacité obligatoire de **2,34 €**. Amélie a souscrit l'assurance **CSF Assurance Emprunteurs**. Le **montant total dû au titre de l'assurance** soit **308,88 €** pour Amélie, **est pris en charge par le Ministère de l'Intérieur et des outre-mer.**

